FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Examen
Nomination

Arrêté du 18 février 2008 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur organisé au titre de l'année 2008

NOR : *MTSO0810796A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information modifié ;

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État et des établissements publics affectés au traitement de l'information modifié ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information ;

Vu l'arrêté du 3 février 1987 modifiant l'arrêté du 25 février 1983 fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages pour l'organisation de certains concours et examens portant sur le traitement de l'information relevant du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information ;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

Article 1er

Les épreuves écrite et orale de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur se dérouleront dans chaque région.

Article 2

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel pour la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur :

M. Mariaud (Jean-Paul), président-directeur départemental de l'emploi de la formation professionnelle de la Haute-Vienne ;

Mme Dazy (Sylvie), attachée d'administration à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Mme Debrion (Marie-Claude), inspectrice des affaires sanitaires et sociales ;

Mme Dulau (Marie-Claire), attachée analyste à la direction générale du travail ;

M. Falconnier (Jean-Luc), inspecteur du travail à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

M. Zhu (Yuan-Fa), attaché d'administration à la direction de l'administration générale du personnel et du budget ;

M. Gay (François), agent contractuel de première catégorie à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

M. Schiele (Vincent), attaché d'administration à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Shammas (André), inspecteur du travail à la direction régionale de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 février 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :
Le sous-directeur des carrières
et des compétences,
D. Mathieu